



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

**Nombre de membres :**

**Conseillers : 29** L'an deux mil vingt-cinq et vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du dix-sept juin deux mil vingt-cinq.

**Présents : 19**

**Excusé : 8**

**Pouvoirs : 8**

**Présents :**

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA,

**Excusés avec pouvoir :**

Monsieur Eric BARRAT a donné procuration à Monsieur Julien DETREZ  
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM  
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT  
Madame Cindy GAUVIN, a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET  
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET  
Monsieur Christophe ANTONINI a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI  
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS  
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

**Absents :**

Madame Bernadette BONZOM  
Monsieur Roger BERNET

**Secrétaire de séance :** Madame Catherine STEKELOROM.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

**DCM N°2025-35 - Finances – Demande de subvention d'investissement au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité pour l'opération « Travaux de confortement de la galerie effondrée du canal d'arrosant – Phase 2 »**

Rapporteur : Antoine BRUNO

Le rapporteur explique que, dans la continuité des travaux de mise en sécurité réalisés en urgence sur le canal d'arrosant, une seconde phase d'intervention est nécessaire pour permettre un confortement définitif de la galerie effondrée située entre la ferme du Ranquet et le quartier de Varage.

Cette opération, programmée pendant la période de chômage du canal à compter de novembre 2025, a pour objectif de sécuriser durablement la structure et de garantir la continuité hydraulique du canal.

Les travaux comprendront notamment :

- L'installation de chantier et les mesures de sécurité,
- L'étaieage de la galerie,
- La mise en place de batardeaux,
- La réalisation d'un cadre en béton armé,
- Le remblaiement du vide résiduel et le rétablissement du lit d'écoulement.

Le montant estimé de cette opération s'élève à **89 870 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
<b>Financement externe</b>		
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône « Aide aux travaux de proximité »	66,21 %	59 500,00 euros
<b>Autofinancement</b>		
Commune de Saint-Mitre-les-Remparts	33,79 %	30 370,00 euros
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>89 870,00 euros</b>



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

Le rapporteur propose donc aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide du Conseil départemental pour ces travaux, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

## L'exposé du rapporteur entendu,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité de conforter la galerie effondrée du canal d'arrosant pour garantir la sécurité des usagers et la pérennité de l'ouvrage,

**Considérant** que la commune peut solliciter une aide du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité à hauteur de 70 % du montant HT plafonné à 85 000 €,

## Le Conseil municipal à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;

**DÉCIDE** de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité, pour un montant de 89 870 € HT ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement sur le budget communal des exercices 2025 et suivants ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

Le secrétaire de séance,  
Catherine Stekelorom

Vincent Goyet  
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts



Accusé de réception en préfecture  
013-211300083-20250623-DEL2025-35-DE  
Date de réception préfecture : 27/06/2025